

AIDE - mémoire

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Restants de table, papiers et cartons souillés par des aliments.

monorganibac.ca

- Aucun sac de plastique
- Branches, feuilles mortes et gazon refusés

RÉCUPÉRATION

Contenants, emballages et imprimés. **Aucune matière à côté du bac** ne sera ramassée.

- Séparez les matières
- Rincez vos contenants

ORDURES *

Bac roulant obligatoire de 120 L, de 240 L ou de 360 L seulement.

- Bac gris, noir ou vert
- Prise européenne
- Un seul bac roulant permis par adresse

RÉSIDUS VERTS

Feuilles mortes, chaume du printemps, retailles de haies, brindilles et gazon.

- Sacs de papier
- Poubelles de moins de 100 L
- Bacs roulants de maximum 240 L, identifiés du collant « RV »
- **Sacs de plastique refusés**

POINT DE VERRE

Point de dépôt pour une meilleure valorisation du verre.

- Verre transparent et coloré
- Bouteilles, pots, pots Mason
- Les contenants doivent être rincés
- Les bouchons et les couvercles doivent être retirés
- Consultez la liste des points de dépôt sur notre site Web : mrcvr.ca/collectes/point-de-verre

* Lorsque vous déposez vos matières aux ordures, celles-ci sont envoyées à l'enfouissement, sans être triées. **Un bon tri à la source peut faire toute la différence!**

Si à 19 h la collecte n'a pas eu lieu, veuillez laisser votre bac en bordure de rue jusqu'à 19 h le lendemain et informez Info-collectes via le formulaire en ligne au mrcvr.ca/info-collectes.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL

Préparez votre visite et triez vos matières avant d'arriver. Pour connaître les heures d'ouverture, consultez le site Web au mrcvr.ca/ecocentre.



**Restez bien informée,
téléchargez l'appli!**

Profitez de précieux conseils afin d'adopter de bonnes habitudes de gestion des matières.

Modifié le 04.12.2025

Pour connaître la **version à jour** de ce calendrier de collectes, consultez le site Web de la MRC de La Vallée-du-Richelieu : mrcvr.ca

Sapins

Encombrants

Résidus verts

Ordures

Récupération

Biométhanisation

JANVIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

FÉVRIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
				2
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
26	27	28	29	30

MARS

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

MAI

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

JUILLET

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOÛT

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

SEPTEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

OCTOBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

NOVEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
				6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

DÉCEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

À partir du 1^{er} janvier 2026,
certains changements
seront en *vigueur*.



SVP portez une **attention particulière** aux jours des différentes collectes, ceux-ci ayant été ajustés en raison de l'attribution d'un nouveau contrat de services.

RÉSIDUS VERTS

Les sacs de plastique de tous types **ne sont plus acceptés** pour la collecte des résidus verts, afin de privilégier l'utilisation de contenants réutilisables et moins polluants.

Vous pouvez toujours utiliser les contenants suivants :

- Sacs de papier
- Poubelles de moins de 100 L

Il est aussi maintenant possible d'utiliser ces contenants :

- Bacs roulants d'un maximum de 240 L, identifiés d'un collant « RV » délivré par la MRCVR. Pour en savoir plus, consultez notre site Web : mrcvr.ca/info-collectes

RÉSIDUS ALIMENTAIRES (bac brun)

- Le gazon, les branches, les feuilles mortes, le chaume et les résidus de jardin (sauf les restants de légumes ou de fruits provenant du potager) **sont interdits**. Ces matières doivent être déposées à la collecte des résidus verts. Vous pouvez aussi les valoriser sur place par l'herbicyclage ou le feuillicyclage.
- **Aucun sac de plastique** n'est permis, même si la mention biodégradable et/ou compostable y est inscrite.

RÉCUPÉRATION (bac bleu)

- Pour savoir ce qui va dans le bac, ce n'est pas compliqué! Il suffit de se poser la question : **est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé?** Si la réponse est oui, alors ça y va!
- Deux exceptions : le polystyrène de protection (ex. : celui qui protège votre nouvelle télévision) et les aérosols sont refusés, mais acceptés à l'Écocentre régional.

SERVICE INFO-COLLECTES

- 🌐 mrcvr.ca/info-collectes
- ✉ infocollectes@mrcvr.ca
- ☎ 450 464-4636 • 1 844 722-4636



bien trier
vos matières
→ un jeu
d'enfant

2026

CALENDRIER DE COLLECTES

Avant de jeter, pensez à **réduire**,
recycler, **réemployer** et **valoriser**.



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU